L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, (MATIN,) 1er. JANVIER 1831.

☞ Suivant l'usage établi ici de tout temps par les journaux, nous avons dû donner congé aujourd'hui à nos ouvriers; en conséquence *l'Abeille* ne paraîtra pos Lundi. Cependant, si le courrier d'aujourd'hui nous apporte des nouvelles de quelque importance nous nous empresserons d'en faire part au public, par *extra*, demain ou lundi.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er. janvier 1831.

M. Overton, l'un des représentans de cet état au congrès, a présenté à la chambre une résolution tendant à charger le comité du commerce de s'enquérir si, conformément à un relevé fait par le département du génie, il ne serait pas utile d'approprier une somme au nétoyage de l'embouchure du bayou Têche, dans cet état, de manière à en ouvrir l'entrée aux navires.

La chambre à rejetée, J la majorité de 99 voix contre 83, une autre résolution non moins importante pour l'état de la Louisiane; cette résolution, proposée par M. Hayne de la Géorgie, était ainsi conçue: "Résolu que le comité des voies et moyens est requis de s'enquérir s'il conviendrait d'abolir le droit imposé sur l'entrée des sucres étrangers dans les Etats-Unis." Ainsi cette grande question, qui a excité tant et de si justes craintes dans cet état, peut être considérée maintenant comme décidée.

Une personne respectable de cette ville a reçu par le navire *Sarah Ralston*, de Gibraltar, une lettre qu'elle nous fait la faveur de nous communiquer; les amis de la liberté ne liront pas sans un vif intérêt l'extrait suivant que nous en avons fait:

Gibraltar, 2 novembre.

.... Le 14 du mois passé, la première colonne des insurgés, forte de 700 hommes et commandée par le brave Valdès, est entrée en Espagne en traversant les Pyrénées au village d'Urdach, dans la Navarre; Chapalangarra l'a suivie de près, à la tête d'un autre parti. Mina a passé la Bidassoa le 19, à 4 heures du matin, et, selon les journaux français, il a sous ses ordres trois régimens de cavalerie, dits de la *mort*, de la *liberté*, et de la *patrie*. S'il faut en croire *tous* les rapports qui nous sont faits ici, ces chefs ont avec eux *vingt-mille hommes* d'infanterie. Gurrea doit entrer par l'Arragon; Grases, Miranda, San-Miguel et Baiges par la Catalogne.

Les journaux disent que non moins de 20,000 ouvriers sortis de Paris, se dirigent vers les Pyrénées, individuellement, et vont se réunir aux insurgés Espagnols pour les aider à reconquérir la liberté de leur pays.

Dans l'intérieur de l'Espagne il règne partout un sombre silence, avant-coureur de ce jour de vengeance qui doit luire bientôt: partout le peuple appelle avec ardeur l'instant de sa délivrance; ici même, s'il faut en croire ce qu'on nous dit, la commotion sera terrible, car les mêmes vœux et les mêmes désirs de vengeance enflamment tous les cœurs.

Le gouvernement se défie de la troupe de ligne, il a mis à l'avant-garde les volontaires royaux, de manière que l'armée forme la seconde ligne au centre de l'Espagne; mais, malgré l'oppression sous laquelle on le maintient, le soldat espagnol a déjà donné des preuves qu'il sert plutôt sa patrie qu'un despote; l'esprit qui l'anime est ce que quelques hommes appellent une maladie politique contagieuse, produite par les lumières du siècle; mais aucun remède ne l'en guérira: il faudra bien enfin que le despotisme courbe son orgueilleuse tête, si non il s'écroulera avec fracas et restera anéanti sous ses propres ruines. Mais il nous faudra passer par de terribles convulsions; peut-être verrons nous se renouveler ici les scènes affreuses qui désolèrent la France en '92.

Il était question à Paris, d'un emprunt de cinq millions de piastres en faveur du général Torrijos et des autres chefs qui dirigent cette grande entreprise.

EXTERIEUR.

FRANCE.

La pétition suivante a été adressée au président de la chambre des députés dans le courant de septembre.

Monsieur le président de la chambre des députés,

Il y a bientôt deux ans que le gouvernement d'Haïti a suspendu le remboursement des annuités de l'emprunt de 30 millions qu'il avait contracté à Paris, de même que le paiement des arrérages desdites annuités. Je laisse de côté les motifs allégués alors pour justifier cette suspension; ils sont absolument sans valeur parce que, hormis une impuissance réelle de payer, rien ne saurait dispenser un débiteur de remplir des engagemens librement contractés. C'est un principe que la république a méconnu, et sur lequel l'ancien gouvernement n'a point insisté, absorbé qu'il était par ses projets de contre-révolution. Aujourd'hui que les saines doctrines ont prévalu et que la France se flatte d'avoir enfin une administration attentive à ses intérêts, je crois devoir appeler l'attention de la chambre des députés sur le sort des malheureux créanciers d'Haïti, et la supplier de provoquer des mesures qui mettent un terme prochain à leurs anxiétés en rétablissant l'empire de la bonne foi méconnue, et la sainteté des traités indignement foulée aux pieds.

Je suis, etc. *signé* LEFRANC.

DE L'ORDRE.

ET DES MOYENS D'EN ASSURER LE MAINTIEN.

Après l'heureuse crise que vient d'éprouver la France, crise dont on aurait du profiter sur-le-champ pour expulser de son sein (c'est-à-dire du pouvoir) tout ce qui avait provoqué l'invasion d'un mal dont elle n'a pu se délivrer sans convulsions, le premier besoin, celui que l'on éprouva partout, fut celui de l'ordre, et l'ordre se rétablit aussitôt; et par cette modération plus rare que le courage, le peuple de Paris s'acquit des droits impérissables à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

Le premier pouvoir autour duquel on dut se réunir fut le gouvernement provisoire. Ce fut dans les premiers jours que l'on put reconnaître, dans les organes de l'opinion publique, la modération véritable, celle qui, dégagée de tout intérêt de personne, ne cherchait que ce qui convenait le mieux au plus grand nombre, faisant dès ce moment abnégation complète de toute affection, de toute relation particulières.

Divisée en plusieurs partis, la capitale était calme, mais il ne fallait qu'une imprudence pour compromettre ce repos si précieux. Partout, haine de la dynastie qui venait de tomber; partout désir d'un affranchissement jusqu'alors incomplet; mais quant aux bornes, quant au mode de cet affranchissement, incertitude, division, perplexité.

Pour nous, notre choix était fait dès le premier jour. Mais était-il prudent de le manifester avant que la majorité n'en eût reconnu la nécessité? avant que le gouvernement provisoire n'eût lui-même imprimé le mouvement aux masses qu'il dirigeait? Chercher en quelque sorte à imposer ce choix, n'était-ce pas donner aux partis opposés l'exemple d'une infraction funeste à l'ordre public; n'était-ce pas appeler une controverse dangereuse dans un moment où toutes les armes étaient encore amorcées? Ne valait-il pas mieux laisser à la force des choses l'initiative qu'elle ne pouvait manquer de prendre? Un seul homme pouvait nous tirer d'embarras; son nom circula bientôt dans toutes les bouches; son élection semblait évidemment destinée à recueillir la presque unanimité des suffrages. En amis de l'ordre, nous nous bornâmes à les recueillir, sans nous donner le facile mérite de les provoquer.

Plus impatient, un de nos confrères rompit le silence. Il appela hautement celui que nous désirions tous, et à qui notre réserve même aplanissait les voies...., et le sang fut sur le point de recommencer à couler!.... Une élection, qui ne devait pas rencontrer d'opposans, fut sur le point d'en voir s'élever de terribles!.. Ce fut à nous, qui n'avions pas commis l'imprudence, à la réparer à force de supplications, et, sans l'autorité du vénérable Lafayette, sans ses paroles prudentes et conciliatrices, ceux-là même qui se réunissaient à nos désirs, et qui eussent voté des premiers pour le duc d'Orléans, proposé par le gouvernement provisoire ou par ceux de nos députés qui avaient pris le pouvoir dans le moment où il ne pouvait pas se prendre sans danger, ceux-là même se seraient fait tuer en repoussant le roi que des imprudens semblaient vouloir imposer!

Heureusement le prince ne se fit pas attendre; sa présence, la franchise de ses déclarations, l'autorité si puissante de sa probité, et le parti sage que prit la chambre des députés de ne lui offrir d'abord que le titre de lieutenant-général, désarmèrent sur-le-champ toutes les appréhensions. Du moment où il se fut présenté au peuple, le duc d'Orléans put se dire l'élu de la nation.

L'offre de la couronne suivit de près celle de la lieutenance, et ce fut à la chambre à fixer les conditions auxquelles le prince devait l'accepter solennellement.

Au nombre des imprudences qui avaient précédé l'entrée du lieutenant-général à Paris, nous avons omis d'en signaler une de la chambre, qui, au lieu de prendre avec un prince citoyen le langage qui convenait à des citoyens libres, avait déjà pris dans une adresse ridicule celui des courtisans que l'on avait cru chassés. Depuis cinq jours la France avait reconquis ses couleurs et sa liberté; elle offrait le pouvoir à un prince qu'elle en croyait digne, mais qui n'y avait d'autres droits que ceux de sa bonne renommée, et la chambre, parlant au nom de la nation, suppliait S. A. R. d'accepter la lieutenance, *en exprimant le vœu de lui voir conserver nos couleurs!* Croit-on qu'un tel langage fût fait pour pacifier ceux que nous avions tant de peine à contenir? L'amour de l'ordre n'aurait-il pas dû lui inspirer un langage plus conforme à notre dignité?

Une seconde faute faillit tout compromettre. De tous côtés s'élevait un cri de réprobation contre l'institution de l'hérédité de la pairie. Des réclamations furent adressées à la chambre pour lui faire comprendre que si elle avait mission, comme s'étant la première emparée du pouvoir, de nous sortir du provisoire le plus tôt possible, elle ne pouvait pas du moins toucher en quelques instans une question fondamentale si importante. Ne point faire de réserves contre cette institution, c'était la revêtir d'une sanction nouvelle, et la chambre s'obstinait à la lui donner. Des groupes se formèrent, des symptômes de désordre reparurent; la chambre fut presqu'assiégée dans son palais. Quels étaient en ce moment les amis de l'ordre; de ceux qui conseillaient à la chambre de céder, ou de la chambre qui voulait s'arroger le droit de maintenir une institution si vivement attaquée par cette partie même de la population qui avait le plus contribué à notre délivrance?

La nuit presque entière se passa en pourparlers: la chambre céda. On se réserva le droit de réviser l'institution de l'hérédité de la pairie, et le calme se rétablit à l'instant même. N'était-ce pas la chambre qui avait failli le troubler?

Son œuvre s'achève. Elle indique sommairement les réformes sur lesquelles l'opinion publique est unanime; elle appelle l'attention du prince sur les questions indécises, forcée de reconnaître que ce n'est point à elle à les trancher, incomplète et née comme elle l'est du double vote: le roi accepte; on le proclame avec enthousiasme; la France entière adhère à son élection. Dès ce moment, il n'y a plus en France qu'un parti, celui de l'ordre. La chambre n'a plus qu'une mission, celle d'assurer le service public en votant le budget, et de laisser au roi, d'après les bases de la constitution nouvelle, les moyens provisoires de composer une chambre qui, délivrée des reliquats de l'ancien régime et des indignes suppôts du ministère déchu, puisse se bien pénétrer de notre situation nouvelle, s'élever à toute la hauteur des circonstances, travailler mûrement, et lentement s'il le faut, à des institutions toutes fondamentales, et qui, par conséquent, ne peuvent être l'ouvrage d'un pouvoir incomplet, qui, de son propre aveu, ne représente pas régulièrement le pays!... N'était-ce pas là une marche simple et naturelle, une marche logique, si l'on peut s'exprimer ainsi? Qu'y aurait-il eu dans une semblable résolution de contraire à l'ordre et à la sécurité publique?

Au lieu de cela, que fait la chambre?... Pressée, on ne sait pourquoi, d'attaquer sur-le-champ des questions importantes qui pourraient ne se discuter que dans six mois sans danger, telles, par exemple, que la loi sur les élections, et celle sur l'organisation municipale, qui demandent d'ailleurs à n'être discutées que par des partisans du nouvel ordre de choses, et non par les soutiens de celui qui vient de tomber, elle se déclare nécessaire, appelle dans son sein tous ceux qu'avait fait nommer M. de Polignac, les Berryer, les Lardemélle, les Jacquinot de Pampelune, les Lemure, les Colomb, les Bizien du Lézard, &c., et c'est avec de tels hommes qu'elle prétend discuter des lois qui doivent être principalement dirigées contre le retour des intrigues auxquelles ces mêmes hommes doivent le privilége de siéger dans son sein! Et c'est là de l'ordre! et elle traite d'anarchistes ceux qui osent lui démontrer l'absurdité d'une conduite qui ne peut faire que des mécontens! Et, pour se créer un droit à cette sorte de dictature, elle déclare elle-même qu'elle a sauvé le pays! et M. Berryer fils, et M. Lardemelle, et M. Jocquinot, et M. Lemure, et M. Colomb, et M. Bizien du Lézard restent aussi, *comme ayant sauvé le pays!...* A ce titre, que ne rappelle-t-elle M. de Polignac, et M. de Peyronnet, et Charles X lui-même; on s'est écarté *de l'ordre* en les renversant!...

Tous les journaux, tous sans exception, lui reprochent une usurpation de pouvoir que rien ne justifie; car, nous le répétons, la France n'en serait que plus tranquille, si, avant de recommencer des discussions de théorie, on laissait quelques mois au gouvernement pour organiser ce qui n'est pas encore en état, et qui ne le sera pas de long-temps, si les ministres sont forcés de se partager entre les discussions des chambres et les soins intérieurs d'administrations dans lesquelles il y a tant à faire aujourd'hui. Elle est éclairée par ceux mêmes de ses membres qui, ayant réellement contribué au salut du pays, pourraient avoir le plus de droits à la confiance générale, et elle persiste dans sa funeste résolution... Nous en examinerons bientôt les conséquences, et nous verrons qui a montré le plus de dévouement, le plus de résignation, le plus de désintéressement, enfin qui montre encore le plus de respect pour l'ordre, de celui qui veut prévenir les troubles qu'il redoute, ou de ceux qui veulent se maintenir en dépit de tout dans un poste où ils ne peuvent plus faire le bien.

Du reste, nous croyons inutile d'ajouter que, tout en combattant l'obstination de la chambre, nous serions bien loin d'approuver aucune démarche qui aurait pour but d'appeler contre elle d'autre force que celle du raisonnement et de la persuasion; mieux vaudrait céder à des prétentions injustes que de provoquer de plus grands malheurs en résistant; et comme le roi ne veut régner que par l'opinion, comme cette opinion se fera jour tôt ou tard, malgré les efforts qu'on fait pour l'égarer, c'est en sa loyauté que nous plaçons notre confiance: il prononcera entre la chambre et le pays.

DU DEVOIR DE L'OPPOSITION.

Partisans dévoués de la constitution nouvelle, qui, si elle ne répond pas encore à tous les besoins, contient du moins, à côté de garanties précieuses, le germe de garanties non moins importantes, dont le temps doit nous apporter les développemens, nous avons signalé, avec une joie sincère, l'ère nouvelle que nous ouvrait le règne d'un roi citoyen! Six semaines se sont écoulées depuis cette grande époque, et, loin de subir la plus légère altération, notre confiance dans le prince que nous nous sommes donné n'a fait et ne fait encore que s'affermir de jour en jour. Tout ce qui nous est venu de lui, de sa famille, respire la franchise et le désir généreux de tenir, s'il se peut, au-delà de ce qu'il a promis. Ce fait consolant, nous nous plaisons à le proclamer, bien sûrs de ne pas trouver de contradicteurs.

Moins heureuse, parce qu'elle a méconnu ses devoirs, la chambre qu'on avait d'abord encouragée a bientôt vu s'élever contre elle, de toutes parts, un cri de réprobation, auquel elle aurait dû céder, si l'intérêt personnel, flanqué des sophismes d'un orateur dont nous avons dévoilé la conduite, ne lui avait fait trouver, dans sa propre admiration, des motifs suffisans de se soustraire elle-même à la loi qu'elle imposait à ses successeurs. affligés de la route que nous lui voyions prendre, nous avons commencé par des avertissemens, dont notre dévouement au nouvel ordre de choses ne lui permettait pas de révoquer en doute la franchise; presque tous nos confrères lui adressèrent le même langage, elle n'en tint compte: un discours de M. Dupin l'a fait donner dans l'ornière tête baissée. Nous avons dû alors attaquer corps à corps l'auteur d'une faute dont nous déplorons les conséquences; et, dans ce combat de principes bien plus que de personnes, nous avons eu soin de nous entourer de tant de faits, que le résultat moral n'en a pu être douteux. Matériellement cependant, nous avons succombé. Bien convaincue qu'elle avait, comme M. Dupin, contribué plus que personne au salut de la patrie, la chambre s'est cru le droit de s'en récompenser elle-même, et bientôt le ministère, caressant sa croyance, est venu faire alliance avec la majorité. La chambre reste. Tout ce qu'elle veut bien nous accorder, c'est de se compléter pour nous faire des lois qui touchent au fondement même de la constitution! Ce complément est d'ailleurs peu dangereux pour elle; car les électeurs qui sont chargés de le faire paient toujours cent écus, et les éligibles mille francs.

Il y a plus: telle a été la coupable adresse de ces hommes qui veulent à toute force se conserver au poste que ne leur a pas donné la France nouvelle, qu'ils ont profité de la gloire même des Parisiens pour les calomnier dans les départemens. Etonnées d'une révolution sans exemple et d'une modération plus surprenante encore, les provinces sont sans doute excusables de croire qu'une secousse si générale et si profonde a dû laisser parmi nous de l'agitation, et que cette agitation demande à être comprimée. En vain leur disons-nous chaque jour le contraire; en vain affirmons-nous que le peuple est aujourd'hui plus ami de l'ordre qu'il ne pourrait l'être après cent ans de paix, et que, s'il avait encore à se soulever, ce ne serait que contre les perturbateurs; il est un fait devant lequel nous devons fléchir, c'est que la vraisemblance est pour l'opinion contraire. A moins d'être temoins de l'ordre qui règne à Paris, on croira plus facilement le député qui parlera de précautions à prendre contre l'anarchie, que l'homme désintéressé qui n'aura d'autre crainte que de voir le ministère reculer devant la liberté.

Quel parti reste-t-il à prendre aux bons citoyens, à ceux qui n'ont été mus dans toute circonstance que par l'amour d'un pays digne de tant de bonheur? par quel moyen détromperont-ils les provinces? par quel moyen démasqueront-ils les hypocrites qui spéculent sur la peur pour se consolider?

Ce moyen, celui du moins qui nous semble le meilleur, c'est, tout en protestant en faveur des principes qu'il n'est pas en notre pouvoir d'abandonner, d'enlever, par la modération de notre polémique, la moindre apparence de prétexte aux intrigans qui nous épient, tous prêts à se faire une arme terrible d'un mot irréfléchi, d'une démarche imprudente! La chambre est constituée; illégalement selon nous, et selon tout homme de bonne foi qui voudra prendre la peine d'examiner un quart-d'heure sa constitution. Sans doute il eût été désirable que les circonstances permissent au roi de la dissoudre après le budget; sans doute il eût été désirable que nos conseils l'emportassent dans son esprit sur ceux de la chambre; mais enfin cette chambre nous est imposée; elle est là! Puisqu'on s'occupe de la compléter, c'est qu'apparemment on ne veut pas la dissoudre; et, pour comble de malheur, il n'est que trop constant qu'elle trouve un appui dans les départemens abusés; de nombreux rapports, qui nous parviennent de tous côtés, ne nous permettent pas de douter de cette triste nouvelle.

A qui en appeler? Au roi? nous l'avons fait, et nous croyons savoir que s'il n'a pas répondu à l'attente de tous ceux qui connaissent sa franchise, c'est qu'il a redouté, comme nous, l'influence des circonstances présentes sur les départemens; c'est qu'il est convaincu, comme nous le sommes nous-mêmes, que jusqu'à ce que les départemens soient éclairés, on ne doit obtenir d'eux que défiance et crainte; on ne doit attendre d'eux que députés du centre, chargés d'opposer aux prétendus anarchistes la fatale résistance de la force d'inertie!

Serait-ce donc là, en effet, l'opinion publique? serait-ce donc là le résultat des trois grandes journées?.... Non, certes; en dépit de tous nos alarmistes, la vérité se fera jour: maîtresse du champ de bataille, et livrée à elle-même par la retraite momentanée d'une opposition qui ne la perdra pas de vue, la chambre ne tardera pas à révéler elle-même le fond de la pensée qu'elle cache maintenant. L'égoïsme, la déloyauté de sa conduite ne tarderont pas à se révéler si clairement, que tous les départemens reconnaîtront leur faute, et qu'ils se joindront alors aux opposans d'aujourd'hui pour réclamer une dissolution nécessaire. Alors seulement le pays sera bien représenté.

Jusques-là, nous le répétons, pas d'imprudence; qu'aucune parole, qu'aucune démarche hasardée ne fournisse de nouvelles armes à nos ennemis. Pas de trève pour les actes: jugeons-les sévèrement, sans fléchir sur les principes qui font notre force; démasquons par des preuves ceux de ces intrigans qui veulent se forger des droits à la reconnaissance d'un pays pour lequel ils n'ont point combattu; mais subissons le fait avec résignation. Respect religieux pour l'ordre et pour la paix. Sachons renoncer aux projets les plus innocens, plutôt que de causer la moindre inquiétude à une population dont les votes énergiques nous seconderont encore quand l'instant sera venu. Telle est la loi que nous nous sommes religieusement imposée et que nous conseillons à tout bon citoyen!

Salle d'Orléans.

OUVERTURE DES BALS MASQUÉS.

SAMEDI, (prochain) 1er. janvier 1830.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ,

Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation. Aucun billet de dame ne sera délivré le jour du bal.

☞ Le prix pour les cavaliers est de $1.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

SAMEDI, 1er. Janvier 1831.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.

Mercredi prochain, 5 Janvier,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs éatines et manteaux.

30 décembre—3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire John Linton, Wybray, New York — Barstow & Adams
Brick Belisarius, Robinson, N York, L H Gale
Brick South Carolina, Barstow, Baltimore, — R D Shepherd & Co.
Brick Independence, Whiting, Alexandria, — W G Hewes.
Brick Pulaski, Webb, Baltimore, — L H Gale.
Goël Billow, Shibles, Savannah, — L H Gale.
Goël Isabella, Cammayer, Mobile, — Capitaine.
Goël Virginia, Arnet, Mobile, — Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post Boy, Harriman, des passes, ayant mis en mer les navires James et Marion, ainsi que le navire Liverpool et le brick Florida, qui étaient dans le Bayou de l'Est—il a amené au port le brick Sultana, la goël. Seraphine et le navire Sarah Ralston. Il est parti de la passe du N. E. le 29, à 4 heures après-midi; un navire et deux goëlettes étaient en dehors; le navire Mount Vernon était sur la barre; passé au Fort les navires Rolla et Montpellier, et les bricks Exchange et Progress; le navire Eagle est échoué au-dessus de l'habitation Lacroix.

Brick Sultana, Smith, Baltimore, à Lincoln et Green, avec 50,000 briques et des esclaves.

Goël. Seraphine, Corders, Matanzas, à Lizardi frères.

Navire Sarah Ralstow, Winslow, Gibraltar, avec du vin, etc.

ARRIVÉ AU BASSIN.

Goël. Emily Featherson, de Covington, avec du bois de charpente et du coton.

Théâtre d'Orléans.

AUJOURD'HUI,

Guillaume Tell,

Opéra en 3 actes, paroles de Pélissier, musique du célèbre Gretry, arrangée par Berton.

Suivi de

ANGELINE OU LA CAMPENOISE.

Vaudeville en un acte, par MM. Léon et Dartois.

DIMANCHE, 2 JANVIER 1831.

La Fiancée,

Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.—*Suivi de*

LE CALIFE DE BAGDAD,

Opéra en un acte, paroles de St. Just, musique de Boyeldieu, orné de tout son spectacle, et dans lequel M. Letellier introduira le joli air de *Mazélulbé.*

MAIRIE DE LA N.-ORLÉANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
1er Jan. Maire.

AVIS.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

LES souscripteurs qui n'ont pas payé leurs actions, sont prévenus que, si d'ici au 1er février prochain ils n'en ont pas effectué le paiement, ils seront rayés du livre de souscription.
1er. janv.—1m.1ps.

DES LETTRES de Change sur New York, payables à vue, ou à trente et soixante jours, à vendre au No. 39, rue de la Levée.
1er. janvier THOMSON & GRANT.

CHASSEURS

Attention!!

CONTRE ORDRE.

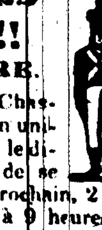

La compagnie des Chasseurs, au lieu de sortir en uniforme comme l'annonce le dit, sont commandés de se rendre en bourgeois, dimanche prochain, 2 janvier, dans la cour du Couvent, à 9 heures du matin, avec fusil, sabre et giberne, pour faire l'exercice à feu. Chaque soldat se munira de dix cartouches.

Par ordre du capitaine.

LAMOTHE,
1er. janv. Sergt. major.

F. CHEVALLEAU, vient d'arriver de la Havane, avec un assortiment général de CONFITURES, de qualité supérieure, qu'il offre à vendre maison de M. Dupuy, confiseur, rue Ste. Anne, entre Condé et Royale.
1er. janv.—1

1000 Livres de CHOCOLAT de Cadix en débarquement du navire Sarah, venant de Gibraltar, et à vendre par P. Oriol & co. pharmaciens, encoignure des rues Dumaine et Condé. 1er. janv.

COSTUMES pour les Bals Masqués. Mlle. Paul a l'honneur de prévenir les dames, qu'ayant un grand assortiment de beaux costumes, elle tiendra ouvert son magasin depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir pendant toute la saison, rue St. Pierre, No. 48; entre Bourgogne et Dauphine, pour les dames seulement.
1er. janv.—2

John Cerbet vs. Jos. Robert. } EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Mardi 2 fév. prochain, à midi, au café de Hewlett, un demi Terrain No. 6, dans l'Ilet No. 71, situé dans le faubourg Tremé, rue St. Philippe, encoignure de la rue Claiborne, mesurant 20 pieds de face sur 120 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
1er. janv. L. DAUNOY, marshal.

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par
31 déc WM. G. HEWES.

RUBAN DE TAFFETAS.—Une caisse Rubans, de Taffetas couleurs vives, No. 3, à vendre par
31 déc. J. W. ZACHARIE & Ce.

MARBRERIE.—Le soussigné a reçu de New-York, un assortiment complet de pièces de marbre travaillées, telles que:

Manteaux de cheminées, frontons pour dito. monumens funèbres, plaques de tombes, têtes en pierre, carreaux pour foyers, &c. Tous ces objets peuvent être vus au magasin du soussigné, et seront vendus à très bon compte.

P. B. PENNY.
31 décembre. Rue Bienville, No. 28

A L'ANCIEN BAZAR DE PARFUMS.

UNE quantité de jolis Gants, pour hommes, femmes, et fillettes.

De très-beaux Bustes en cire et en carton; Parures pour coiffures de dames, pour les bals; à vendre à bon marché, par

P. ROMAIN.
31 déc. Rue de Chartres, No. 97

Charles Gaudreaux, h. de c. l. contre François Pascal, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 12 janvier 1831, à 4 heures, au Principal, un baril contenant du café et pesant 124 livres, une caisse chandelles de suif, un baril maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 déc L. DAUNOY, marshal

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feue Sophie Estève Latil sont priées de payer immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre, la dite succession, de déposer leurs comptes chez M. Octave de Armas, pour être soldés.
30 décembre—3 fs

POUR LOUISVILLE.

Le beau bâteau-à-vapeur CRITERION, fin marcheur, capitaine L. Lawless, ayant la plus grande partie de son chargement prête à aller à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, tant à la chambre que sur le pont, s'adresser à bord ou à

P. M. TOURNÉ,
30 décembre No. 15, Nlle. Levée.

POUR ST. YAGO DE CUBE,

(Passage seulement.)

La belle goël. UNITED-STATES, capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus. 30 déc.

POUR TAMPICO.

La goëlette EMPEROR, capitaine J. G. NARTIGUE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous huit jours pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [28 déc—5] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO,

La belle goëlette méxicaine, fine voilière PAULINA, capitaine Magruder, partira IMMÉDIATEMENT. Pour frêt de quelques ballots ou passage, s'adresser à

TUYES & Co.
dec 27 Rue Royale No. 73.

PARA TAMPICO.

Saldrá á la mayor brevedad, la hermosa y muy velera goleta mejicana LA PAULINA, su capitan Magrudez, admite algunos bultos por flete, igualmente admite pasageros. Darán razon en casa de

TUYES Y COMP.
27 de diciembre No. 73, calle Real.

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette fine voilière FORTUNA, Cap. PEARSON, est maintenant prête à prendre du chargement, et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
24 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

Le navire fin voilier première classe GEORGES, capitaine FALES, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à W. G. HEWES,
Rue du Camp, No. 9, ou à
P. B. PENNY,
18 déc Rue Bienville, No. 28.

POUR NEW-YORK,

100 balles coton sont demandées pour compléter le chargement du brick (A1) SARDIUS, capitaine Daggett. S'adresser à Wm. G. HEWES,
23 déc rue du Camp No. 9

POUR TAMPICO,

La belle goëlette ALTAMIRA, fine voilière, partira pour le susdit port samedi 25 du courant, avec le frêt qui pourra être offert d'ici à cette époque. Elle peut encore admettre quelques passagers, en s'adressant à temps au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à

VICTOR DE LA COVA,
22 déc. rue St. Louis, No. 46.

POUR LE HAVRE.

Le brick AVIS, capit. VINSLOW, sera expédié sous peu de jours; pour fret de quelques containes de balles de coton, s'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HELVETIA, capitaine B. F. MINER, chargé maintenant à la côte et sera prêts dans quelques jours à prendre quelque peu de fret. S'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick KNOTT, capitaine Wooster, en chargement au haut de la côte, peut prendre environ 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp

POUR BOSTON,

Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à J. W. ZACHARIM & Co.
11 déc.

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

CHEVAUX EPAVES.

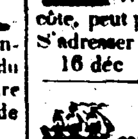

IL a été conduit au syndic du 3e. district de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. B. F. Lebreton, les animaux suivans:

Un cheval américain sous poil bay, sans étampe.

Un petit cheval alezan, marqué en tête d'une étoile filante et la queue coupée.

Une petite jument rouge avec son suivant, la dite jument a sur la cuisse gauche une etampe illisible. Si d'ici au 18 janvier 1831 les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour par le syndic soussigné, conformément aux réglemens du jury de police.
31 déc. EDOUARD GUILLOTTE.

COUR DE DISTRICT, jeudi 30 déc. 1830.
Dans l'affaire de Wm. Fitz jr. contre ses créanciers.

SUR motion de John R. Grymes, avocat de Wm. Fitz jr. syndic des créanciers dans cette affaire, et sur enrégistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable, et toutes les personnes y intéressées, aient à déduire d'ici au mercredi 12 janvier prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformement à la loi.

Extrait des minutes.
31 déc.—3. J. L. LEWIS, Greffier.

FARINE FRAICHE.

300 barils Farine fraiche, maintenant en déchargement du bateau à vapeur Criterion, à vendre par P. M. TOURNÉ
30 déc. Nouvelle-Levée, No. 13.

EN débarquement des navires Ohio et Frances (de N.-York,) et à vendre au magasin situé rue de la Levée, No. 39,

- 20 Quarts paniers Malaga doux,
- 128 do. do. sec.
- 65 Boîtes chocolat de Paillon,
- 12 Paires soufflets de Smith,
- 1 Quart baril Whiskey d'Irlande.

29 déc. THOMPSON & GRANT.

$ 5 de Récompense.

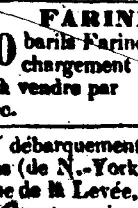

PARTI marron de chez la soussignée le 11 du courant, le nègre américain nommé HENRY, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (mesure américaine) connu sur le marché aux légumes, où il a coutume de vendre. Ce nègre est rougeâtre et il lui manque des dents à la machoir supérieure. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque déposera ledit nègre à une des geoles de cette Etat, ou le ramènera à sa maitresse. Ve. ST AMANT.
Paroisse Jefferson, rive droite.
29 déc—17

CE SOIR!!!

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE

DE

BATON-ROUGE,

1ère. CLASSE, pour 1831.

☞ Le tirage aura lieu Samedi 1er. Janvier.

GROS LOT.

12,000 PIASTRES!

PROSPECTUS:

1	Lot	de	12,000
1	do.	de	4,000
1	do.	de	1,200
1	do.	de	900
1	do.	de	800
1	do.	de	684
6	do.	de	600
6	do.	de	400
6	do.	de	200
156	do.	de	45
156	do.	de	20
624	do.	de	8
7,800	do.	de	4

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers......$ 4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $ 16) $40.

On pourra se procurer des billets
AU BUREAU DU DIRECTEUR,
1er janv No. 81, *Rue de Chartres*

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

DES

NATCHITOCHES.

(1ère. CLASSE DE 1831.)

Le tirage aura lieu le Mercredi 12 *Janvier.*

GROS LOT,

10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,800	1,800
1	"	"	1,400	1,400
1	"	"	1,200	1,200
1	"	"	1,008	1,008
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	30	4,680
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200
8760	LOTS			$ 73,080

15600 BILLETS BLANCS.

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.........	$ 4
DEMI BILLETS..........	2
QUARTS DE BILLETS......	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demi et quart en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
1er janv. *Directeur.*

CASTORS SUPERIEURS, &C.

MALCOM M'CALLUM, rue de la *Levée*, No. 86, près la rue Jefferson, vient de recevoir par le paquebot Illinois, un assortiment de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus recherché. Il reçoit aussi un assortiment de bottes, souliers et vêtemens par le même paquebot, ainsi qu'un envoi d'habillemens de qualité supérieure par le navire Jane, de Glasgow, dans le dernier goût de Londres. 28 d.

A vendre ou à affermer pour un certain nombre d'années,

LE LOT DE TERRE et la MAISON situés rue des Remparts, No. 34; la maison consiste en quatre chambres, deux cabinets et une dépense; une bonne cuisine avec chambre de domestique, un puits, et toutes autres commodités qu'on peut désirer dans une famille. Il y a de plus un petit jardin, dans lequel se trouvent plusieurs oranger en rapport.

Aussi une négresse créole fortement constituée, d'une bonne conduite, et pouvant faire toute espèce de travail dans un ménage.

Pour les conditions, s'adresser à M. S. Wilson, sur les lieux. 28 déc ☞

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin rue Toulouse:

Vin en caisse, Château Béclair, rouge, très bonne qualité,
Do. Château-d'Yson,
Do. Champagne blanc mousseux,
2 malles Mouchoirs madras de gout.
27 déc PERRET & CHERBONNET.

VENTE A L'AMIABLE.

LE soussigné a plusieurs meubles de maison presque neufs, une batterie de cuisine en faïence qu'il offre à vendre à bon compte, aussi une négresse bonne cuisinière et blanchisseuse qu'il pourra louer un ou deux mois et ensuite la vendre. VICTOR DE LA COVA.
24 déc—☞ Rue St. Louis, No. 46.

232 BARILS farine, 12 bls. whiskey, 100 bls. patates, en débarquement et à vendre par P. B. PENNY,
22 déc Rue Bienville, No. 28.

J. Anglaire,

Rue Royale entre les rues Ste.-Anne et Dumaine No. 234,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Hâvre, un assortiment de JOUAILLERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, plaqué en argent; BIJOUTERIE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes. 17 déc—3

J. W. ZACHARIE & CO., offrent à vendre à leur magasin: 50 caisses gobelets allemands; 3 do. carafes; 2 do. lustres; 1 do. violon; 5 do. cannevettes; 293 cannevettes à genièvre; 30 barils eau-de-vie; eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 malles mouchoirs madras; papier à letters et à écolier; 50 caisses Sherry-pâle; 4 do. balles indiennes; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût; 1 do. rubans de couleurs vives; 506 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

REÇU en débarquement du navire John Linton, de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée,

200 caisses raisin muscat en grappes, d'une qualité supérieure et ayant droit au drawback.
50 barils cornichons assortis,
25 barrils bierre de Mounsey,
10 ballots brodequins fins,
50 caisses thé Young-Hyson et Poudre-à-canon,
50 caisses tabac de Richmond, de 8 à 10 liv.
15 barils orge perlée,
4 caisses graines de jardinage très-fraiches, garanties avoir été ramassées cette saison.
13 déc THOMSON & GRANT.

PORC, HUILE, CORDE D'EMBALLAGE.

136 barils porc mess, inspecté, 34 dito prime, 8 dito de Joles,
50 barils huile de lin, et
98 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
28 déc STETSON & AVERY, rue du Camp

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par
28 déc J. MAGER.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Grenier, chez
26 nov J. MAGER.